

On peut citer trois fort belles compositions de Nicolas Guy Brenet (1728 - 1792) à Saint-Jacques : *L'Assomption de la Vierge*, *Les saints Pierre et Paul*, toutes deux commandées pour l'ancienne paroisse royale par Louis XV et présentées au Salon de 1775, et *Saint Louis rendant la justice à Vincennes*, provenant du château (1785). Une toile de Nicolas Bernard Lépicicié (1735 - 1784), *Le martyr de saint Denis* (1771), jadis dans la chapelle de la Chancellerie, actuel tribunal, est conservée à Saint-Antoine. Elle aussi parut au Salon, en 1771, et y fut même vertement critiquée par Diderot. Hors ces commandes royales, il existe également des peintures locales non moins intéressantes tel *Le baptême de Constantin*, toujours accroché près de la chapelle des fonts baptismaux à laquelle l'offrit, en 1630, Pierre Bonin, directeur du Collège, en même temps qu'un *Baptême de Clovis*, aujourd'hui disparu. On l'y voit encore, portraituré avec ses adjoints, près du premier empereur chrétien.

Toutefois l'oeuvre la plus belle et la plus magnifique demeure l'admirable retable de la chapelle Saint-Nicolas de l'ancien Hôtel Dieu. Ce monument de bois, sculpté à la demande de la famille Legras vers 1639, pareil aux imposants retables des églises de Paris, abrite une *Présentation de la Vierge au Temple*, oeuvre de Nicolas Chaperon (1612 - 1656), élève de Simon Vouet. Assurément le chef d'oeuvre du patrimoine sacré compiégnois.

4 Novembre

Philippe PAPET

*Des enjeux nationaux aux querelles locales :
trente ans de débats sur la laïcité, de 1880 à 1910*

Peu de querelles nationales sont autant ancrées dans l'histoire que celle qui oppose catholiques et anticléricaux. La permanence des affrontements jusqu'aujourd'hui rend utile la connaissance de leur genèse.

La victoire des républicains aux élections législatives de 1876, leur installation durable au pouvoir (jusqu'en 1899) a permis ce qu'il convient d'appeler la première laïcisation, laquelle se déroula dans le cadre du Concordat établi par Bonaparte en 1802. Il s'agissait pour les Républicains progressistes, souvent qualifiés d'opportunistes, de retirer à l'Eglise l'influence qu'elle avait dans les grandes administrations de l'Etat, au premier rang desquelles l'école publique. Les lois Ferry (1880 - 1882), complétées par l'action du Picard René Goblet, permirent de laïciser le contenu des programmes (l'instruction morale et civique se substituant à l'instruction morale et religieuse), de laïciser le personnel

des écoles communales (en remplaçant les congréganistes par des maîtres laïques), de laïciser la formation des instituteurs et institutrices dans les Ecoles normales fondées à cet effet (celle de Beauvais ouvrant ses portes en 1884).

Dans le département de l'Oise, cette laïcisation ne se fera que lentement à la mesure de l'importance qu'avaient les congrégations dans l'enseignement primaire public, notamment dans les écoles de filles, les soeurs de Saint-Aubin étaient ainsi présentes dans de nombreux bourgs autour de Compiègne, à Clairoux, au Meux, à Choisy-au-Bac, à Rethondes entre autres. Comme il fallut plusieurs années à l'Etat pour former et nommer les institutrices laïques, les congréganistes purent rester à la direction des écoles publiques le temps de ces ajustements.

Les catholiques du département, en dépit de quelques protestations ponctuelles, durent s'adapter à ces nouvelles dispositions, cela d'autant plus qu'après 1890 l'Eglise souhaita un rapprochement avec le régime républicain alors consolidé. Ce fut la période dite du "ralliement" prôné par le Pape Léon XIII, confirmé par l'Encyclique "*rerum novarum*" de mai 1891, soutenu dans le département par Monseigneur Fuzet, évêque progressiste qui prit la direction du diocèse en 1893.

En 1899, les radicaux supplantent les Progressistes à la tête du pays. Le régime républicain évolue vers la gauche. Les radicaux entendent pousser plus loin l'anticléricalisme et réduire de façon significative l'influence du catholicisme. Soutenus par les comités républicains cantonaux, par les sociétés de Libre Pensée (elles sont sept dans l'Oise en 1895), par les loges maçonniques du Grand Orient (à Beauvais, à Compiègne, à Creil, cette dernière fondée en 1893), les présidents du Conseil successifs entament la seconde laïcisation. Celle-ci s'étendit jusqu'en 1910.

Waldeck-Rousseau fit voter en 1901 la célèbre loi sur les Associations qui exclut les congrégations du droit commun. Emile Combes entreprit à partir de 1902 une politique plus offensive, les congrégations furent interdites d'enseignement primaire et secondaire et durent ainsi fermer leurs établissements. Les communes durent alors fournir un effort substantiel pour financer la construction d'écoles habilitées à recevoir le surcroît d'élèves venus des établissements congréganistes fermés. Des délais furent là encore nécessaires pour appliquer la loi. A Compiègne, la municipalité dirigée, en 1904, par Fournier-Sarlovèze, mit quelques difficultés à voter les crédits nécessaires à l'appropriation des locaux destinés à recevoir les élèves venant des établissements privés de la ville, ceux des soeurs de Saint-Joseph et des Filles de la Compassion de Domfront.

Le concordat est aboli de fait en décembre 1905 lorsqu'est votée la loi instituant la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette loi sera moins

durement ressentie par les catholiques que les inventaires des biens d'Eglise qui la suivirent en 1906. Les tensions s'avivent alors tant dans le pays que dans le département où le camp catholique regroupé autour du nouvel évêque, Monseigneur Douais, manifeste sa désapprobation. Le nouvel archevêque de Bordeaux, Monseigneur Lecot, autrefois curé de la paroisse Saint-Antoine de Compiègne, assure de son soutien les fidèles de l'Oise.

Il faudra attendre 1910 et l'arrivée d'autres préoccupations (les incertitudes internationales, les tensions sociales) pour que la querelle entre catholiques et anticléricaux s'estompe quelque peu, provisoirement cependant puisque l'après-guerre la verra resurgir.

2 Décembre

Bruno FOUCRAY

*Verberie et Béthisy du VIe au XIIIe siècle
La formation du terroir*

Verberie, puis Béthisy, se sont élevés, en leur temps, alors que le domaine des Carolingiens, puis des Capétiens, s'était réduit à celui de simple principauté féodale parmi d'autres, au rang de centres économiques et stratégiques.

Avec la fondation d'un palais royal sous le règne de Pépin le Bref, sur un lieu où préexistait peut-être un établissement de type *villa*, Verberie est sorti pour la première fois du silence des sources. Bien qu'ayant connu ses heures de gloire, particulièrement sous le règne de Charles le Chauve, avant que la prépondérance de Compiègne ne le relègue au second plan, le *palatium regium* de Verberie est resté une simple étape dans le dispositif carolingien. Fortement altéré par les raids normands de la fin du IXe siècle et leurs inévitables conséquences économiques, son démantèlement est consacré en 1029 par un acte de donation à l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne de Robert II le Pieux.

C'est aussi dans ce premier quart du XIe siècle que se met en place une nouvelle structure royale, plus en amont dans la vallée de l'Automne : le château de Béthisy Saint-Pierre. Ce secteur, qui constituait la pointe septentrionale du domaine royal des premiers capétiens, se trouvait pris en tenaille par de puissantes principautés féodales. Le maintien d'un point fort, symbole de l'autorité royale dans cette région convoitée, s'est imposé comme une évidence. Verberie, pour des raisons topographiques ne pouvant remplir ce rôle, le choix se porta sur Béthisy. Comme par le passé le palais de Verberie, ce nouveau lieu accueillit régulièrement le roi et sa cour, jusqu'au début du XIIIe siècle. Philippe-Auguste